



licenciement pour faute grave

Par Nanou2110, le 02/05/2019 à 09:54

Bonjour,

Je reviens vers vous pour mon fils maintenant. Employé dans une société de restauration collective. Il n'a jamais passé la visite médicale (embauché le 30/10/2018 avec 2 lois d'essai). Il n'a pas de diplôme, ni d'expérience en cuisine, je précise. En février il a été convoqué à un entretien car il quittait trop tôt son poste de travail le soir. Il ne prenait pas sa pause méridienne de 1h. Suite à cela aucune sanction ni avertissement. Il a été en arrêt de travail du 23 mars au 7 avril. Son arrêt de travail a été déposé sur son lieu de travail et remis à sa collègue le 22.. A son retour de congé maladie, mon fils a été immédiatement mis en mise à pied conservatoire? Un entretien a eu lieu le 19 avril et il vient de recevoir sa lettre de licenciement pour des retards répétitifs et injustifiés et des absences injustifiées. Il n'a eu qu'un retard pour lequel il avait prévenu et c'est d'ailleurs le seul que cite son employeur dans sa lettre et on lui reproche son absence injustifiée du 23 mars alors qu'il était en arrêt maladie et que son arrêt a été déposé la veille. Il n'y a aucun système de pointeuse et quand mon fils arrive sur son lieu de travail, il n'y a personne. Il lui a été reproché des changements de menus et tout un tas d'autres choses (rappelons qu'il n'est pas cuisinier). Tout cela repose sur les allégations du chef qui remplace sa collègue (voir mon autre question), celui-ci d'ailleurs criait bien haut et fort qu'il ferait virer mon fils (pourquoi, on ne sait pas). Il téléphonait à mon fils pendant ses jours de repos jusqu'à 4 fois allant à l'encontre du droit à la déconnexion.

ON reproche à mon fils un manque de sérieux dans les portions et la diététique alors qu'il prépare de la nourriture pour des enfants handicapés. Je trouve cela un peu fort quand on ne fait pas passer de visite médicale à des gens qui manipulent de la nourriture pour ces enfants.

Mon fils est anéanti moralement et se retrouve avec un mois complet sans salaire. C'était son 1er poste. J'ai préparé un courrier à l'employeur pour lui demander d'annuler la faute grave et de lui régler les jours de mise à pied; Si il refuse je souhaite les mener aux prud'hommes pour les 2 affaires.

Merci de vos conseils